

Les séniors à Croissy

Les prestations obligatoires du CCAS

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Cette allocation est destinée aux personnes âgées qui ne peuvent plus, ou difficilement, accomplir les gestes simples de la vie quotidienne. Elle permet de financer, au moins partiellement, les aides liées à une perte d'autonomie (accordée à domicile comme en établissement).

L'APA est versée à toute personne :

- âgée de 60 ans ou plus
- sans condition de ressources
- en situation de perte d'autonomie
- justifiant d'une perte d'autonomie (évaluée par l'équipe médico-sociale de secteur à l'aide d'une grille d'évaluation nationale nommée AGGIR)

Documents à fournir pour la constitution du dossier :

- l'APA à domicile : imprimé à retirer auprès du Service Social du lieu de résidence de la personne âgée
- l'APA en établissement : le dossier peut être retiré auprès de la structure d'accueil puis, une fois complété, adressé au Conseil général du lieu où résidait la personne âgée avant son entrée en institution

Pass Navigo AMÉTHYSTE

Les aides liées aux transports : le Conseil général des Yvelines vous facilite les transports grâce à AMÉTHYSTE.

- AMÉTHYSTE GRATUIT - zones 3 à 5
- AMÉTHYSTE Anciens combattants - zones 1 à 5

Modalités d'attribution de la carte Améthyste gratuit zones 3 à 5 (sous conditions de ressources) :

- Personnes âgées à partir de 65 ans non imposables et n'exerçant aucune activité professionnelle
- Personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans bénéficiaires de la carte d'invalidité, non imposables et n'exerçant aucune activité professionnelle

Modalités d'attribution de la carte Améthyste Anciens Combattants zones 1 à 5 :

- Anciens combattants et veuves de guerre non imposables à partir de 65 ans n'exerçant aucune activité professionnelle (gratuit)
- Anciens combattants à partir de 65 ans, détenteurs d'une carte de priorité ou d'invalidité de l'ONAC et sans activité professionnelle (gratuit)
- Anciens combattants et veuves de guerre imposables, à partir de 65 ans, n'exerçant aucune activité professionnelle contre un forfait de 25 €

Les prestations facultatives du CCAS

rgba(255,255,255,1)

Portage de repas à domicile

Vous êtes âgé de 60 ans et plus ou bien momentanément privé de mobilité (suite à un accident, grossesse pathologique...), n'hésitez pas à nous consulter pour bénéficier du portage des repas à domicile.

Simple d'utilisation, les repas sont livrés en matinée. La livraison des plats s'effectue en liaison froide sous barquettes étiquetées. Ceux-ci sont élaborés par une diététicienne.

Possibilité de repas sans sel et sans porc.

Deux formules vous sont proposées :

- déjeuner
- déjeuner + dîner

Livraison à la carte, vous sélectionnez vous même la fréquence du portage : tous les jours de la semaine / tous les jours de la semaine + le week-end (livraison le vendredi) / 2 fois par semaine....

La mise en service de cette prestation s'effectue sous 48 h en cas d'urgence.

Pour le calcul d'une éventuelle prise en charge par le CCAS, **veuillez présenter votre dernier avis d'imposition sur les revenus et fournir un RIB.**

[Faire une demande en ligne de portage de repas à domicile](#)

Tarif en vigueur à partir du 1er janvier 2023

Revenu fiscal de référence / 12 Déjeuner Dîner

Année N-1

- de 901 €	5.14 €	2.39 €
De 901 à 1200 €	6.08 €	2.82 €
De 1201 à 1500 €	7.01 €	3.26 €
De 1501 à 1800 €	7.95 €	3.69 €
+ de 1801 €	9.35 €	4.35 €

Formulaire d'adhésion : calcul du quotient = revenu fiscal de référence N-1 / 12

Allocation de consommation à l'énergie

Conditions d'attribution :

- À partir de 60 ans retraités et sans emploi
- Non imposable et 0 à la ligne : « revenus nets imposables avant déduction »
- Hors personne accueillie en structure d'hébergement pour personnes âgées ou maison de retraite médicalisée

Tranche de revenus	1	2	2	4	5
Revenus Fiscal de référence	De 0 € à 10 800 €	De 10 801€ à 14 400 €	De 14 401€ à 18 000 €	De 18 001€ à 21 600 €	+ de 21 601€
Allocation énergie	207 €	161 €	115€	69 €	0 €

Documents à fournir :

- Carte d'identité
- Avis de non imposition sur les revenus n-1
- Relevé d'Identité Bancaire

La Télé assistance

La télé assistance est un petit transmetteur téléphonique (raccordé au téléphone) qui permet par simple pression de transmettre automatiquement et à distance un appel en cas de difficulté, 24h sur 24h et 7 jours sur 7.

Il est destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus qui souhaitent continuer à vivre chez elles dans des conditions idéales de sécurité.

La mise en service de cette prestation s'effectue dans la semaine.

Abonnement mensuel VITARIS : 5,60 € tarif au 1er juillet 2022.

Modalités d'attribution et inscription auprès du service social.

Formulaire d'adhésion :

Fichier

[Demande installation Téléassistance \(.pdf - 274.78 Ko\)](#)

Transports

Pour toute demande d'accompagnement, contactez Christophe Brunet au 01 30 09 31 48 ou par mail via christophe [dot] brunet@croissy [dot] com

Accompagnement Minibus pour vos Courses à Carrefour Market (gratuit)

Le mardi matin à partir de 8h30, retour au domicile une heure plus tard.

L'inscription est obligatoire au 01 30 09 31 48, car elle nous permet d'organiser les trajets.

Accompagnement au Cinéma de Chatou (gratuit)

Un service au déplacement vous est proposé par le CCAS pour vous rendre au cinéma de Chatou. Les séances ont lieu un à deux lundis par mois pour la séance de 14 heures en fonction du film projeté et de la demande.

L'information est diffusée par le biais d'affiches réparties à plusieurs endroits dans la ville : pharmacies, boulangeries, arrêts de bus du centre ville, Foyer Courtel, Résidence La Roseraie, Carrefour Market, Résidence Eugène Labiche, hall de la Mairie.

Quel que soit le trajet, un seul point de rendez-vous : le parvis de la Mairie.

Colis de Noël

Conditions d'attribution :

Seuls les bénéficiaires des prestations portages repas ou aide à l'énergie, facturés par la commune en tranche 1 à 4 peuvent prétendre au colis de Noël.

TRANCHES DE REVENUS	Conditions	1	2	3	4	5
Revenu Fiscal de Référence année N-1	De 0 € à 10 800€	De 10 801€ à 14 400€	De 14 401€ à 18 000 €	De 18 001€ à 21 600 €	+ de 21 601€	

Animations festives pour les + de 70 ans

Dans le cadre de sa politique d'animation, le CCAS invite chaque année les séniors de plus de 70 ans au :

- Repas des vœux du Maire au Gymnase Jean Moulin
- Repas de la fête de la Carotte dans le parc de Chanorier

Registre des personnes vulnérables

rgba(255,255,255,1)

Présentation

Le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence. C'est pourquoi, le CCAS de la Ville de Croissy sur Seine est chargé de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour des données collectées. Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Objectif

En cas de canicule notamment, le registre permet au CCAS de contacter quotidiennement les personnes isolées pour s'assurer de leur situation. Il est donc très important que les données les concernant soient actualisées.

Ce registre est également communiqué au Préfet, sur sa demande, à l'occasion du plan d'alerte et d'urgence, dans le cadre de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile.

Modalités d'inscription

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire.

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre :

- Personnes âgées de 65 ans et plus
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant le cas échéant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), la Prestation de Compensation du handicap (PCH), une carte d'inclusion (mention priorité, stationnement...)

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile).

L'inscription sur le registre est opérée à tout moment en complétant le formulaire téléchargeable ou en contactant le CCAS.

Fichier

[formulaire_inscription_registre_personne_vulnérable.pdf \(.pdf - 460.17 Ko\)](#)

Génération active

rgba(255,255,255,1)

Des animations pour les + de 60 ans

- Ateliers mémoire au foyer Roland Courtel : les lundis de 9h30 à 11h tous les 15 jours
- Programmation en alternance les lundis après-midi dès 14h - Inscription obligatoire au 01 30 09 31 48 ou 31 24
- Ateliers pâtisseries au foyer Courtel
- Sorties en demi-journée
- Piscine impasse des Drocourtes - les mardis de 8h45 à 11h (hors vacances scolaires) et les lundis de 8h45 à 11h durant les vacances scolaires. Bonnet de bain obligatoire. Douche savonnée avant votre entrée dans le bassin

Programme précis et inscription auprès de Christophe BRUNET - Tél : 01 30 09 31 48 - Mail christophe [dot] brunet@croissy [dot] com (christophe[dot]brunet[at]croissy[dot]com)

Nos partenaires pour vous accompagner

rgba(255,255,255,1)

Pôle Autonomie Territoriale (PAT) Boucles de Seine

Depuis janvier 2017, le Pôle Autonomie Territoriale Boucle de Seine est la nouvelle structure qui regroupe les Coordinations Handicap Locales et les Coordinations Gériatriques de St Germain et de Méandre de Seine.

C'est le point d'information, d'orientation et de conseils pour les personnes âgées de plus de 60 ans et de leur entourage ainsi que pour les personnes handicapées.

Évaluer les besoins des personnes âgées, mettre en place un plan d'aide personnalisé, le suivre, l'adapter, orienter vers les structures compétentes ou gérer au mieux les situations d'urgence sont autant de services proposés par ce centre.

Vous pouvez contacter l'antenne de St Germain au 01 39 66 33 00 , 9 rue Armagis 78100 St Germain en Laye.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h, le lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h, le mardi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 15h30.

Fichier

[ANNUAIRE PUBLIC des PAT 31 01 2023.PDF \(.PDF - 1.14 Mo\)](#)

Les SSIAD, Services de Soins Infirmiers à Domicile

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile assurent des soins et des actions de prévention et de coordination au domicile des patients par un personnel infirmier.

SSIAD - 54 route de Sartrouville
78230 Le Pecq

Tél. : 01 34 51 19 19

Parents âgés, comment les aider ?

Tutelle en cas d'incapacité totale :

La tutelle est un régime de protection sous lequel peut être placée une personne majeure qui, en raison d'une altération de ses facultés personnelles, a besoin d'être représentée de façon continue dans tous les actes de la vie civile. Toutes les décisions concernant l'administration et la conservation de son patrimoine, sont prises par une autorité de tutelle, choisie par décision de justice.

Découvrez la nouvelle réforme des tutelles sur service-public.fr

La CNAV aide les retraités fragilisés

La CNAV Île-de-France peut missionner au domicile des retraités souffrant d'une légère perte d'autonomie un professionnel qui va évaluer leurs besoins.

La CNAV peut prendre en charge :

- Une aide ménagère
- D'autres types de services : portage de repas, transport accompagné, hébergement temporaire en établissement, aide au retour à domicile après hospitalisation...
- La réalisation de travaux d'aménagement du logement afin de prévenir la perte d'autonomie

Les conditions pour bénéficier de cette évaluation globale :

- Percevoir une retraite de la CNAV à titre principal
- Ne pas percevoir l'APA, l'ACTP ou la prestation de compensation

Direction de l'Action sociale 5 rue Joël Le Theule 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX .
Téléphone : 3960

Dispositif de Veille Estivale

Tout l'été à l'écoute de nos aînés.

L'opération « veille estivale » fait désormais partie des actions que le Centre Communal d'Action Sociale organise chaque été, dans le cadre des missions de lutte contre l'isolement des personnes âgées de 60 ans et plus. Cette action est menée en partenariat avec le Pôle autonomie territoriale Boucles de Seine.

Ce dispositif assure des permanences téléphoniques au domicile des personnes fragiles ou isolées, pour la période de juillet à août.

Pour vous faire connaître de nos services, nous vous invitons à contacter le Service Social au 01 30 09 31 48.

Ce recensement est une démarche facultative qui nous permettra de mettre en place toutes les mesures utiles en cas de fortes chaleurs.

Résidence de retraite

Demande d'admission en maison de retraite dans les Yvelines

Le Conseil Départemental des Yvelines met à disposition un dossier pour une demande d'admission dans un établissement pour personnes âgées dans les Yvelines. L'objectif est de faciliter les démarches des résidents, des familles, lors de la recherche d'une place pour entrer en institution.

Entity Print

EGO DOMI

[Maintien à domicile](#)
[Beauté / Bien-Etre / Service à la personne](#)
[Aide aux seniors](#)

Dorothee Bernhard
23 rue Ernest Guoin
78290 Croissy-sur-Seine
France

[01 85 76 50 80](tel:0185765080)
contact@egodomi.fr

La Roseraie (EHPAD)

[Aide aux seniors](#)

11 rue Paul Demange
78290 Croissy-sur-Seine
France

[01 30 15 46 00](tel:0130154600)
accueil.roseraie@univi.fr

Résidence Services Seniors Carina (La Roseraie)

[Aide aux seniors](#)

2, rue Alfred Dormeuil
78290 Croissy-sur-Seine
France

[01 30 15 46 00](tel:0130154600)
[01 30 15 46 04](tel:0130154604)
accueil.roseraie@univi.fr
hotellerie.carina@univi.fr

EGO DOMI

EGO DOMI

[Maintien à domicile](#)
[Beauté / Bien-Etre / Service à la personne](#)
[Aide aux seniors](#)

Dorothee Bernhard
23 rue Ernest Gouin
78290 Croissy-sur-Seine
France

[01 85 76 50 80](tel:0185765080)
contact@egodomi.fr

La Roseraie (EHPAD)

La Roseraie (EHPAD)

[Aide aux seniors](#)

11 rue Paul Demange
78290 Croissy-sur-Seine
France

[01 30 15 46 00](tel:0130154600)
accueil.roseraie@univi.fr

Résidence Services Seniors Carina (La Roseraie)

Résidence Services Seniors Carina (La Roseraie)

[Aide aux seniors](#)

2, rue Alfred Dormeuil
78290 Croissy-sur-Seine
France

[01 30 15 46 00](tel:0130154600)
[01 30 15 46 04](tel:0130154604)
accueil.roseraie@univi.fr
hotellerie.carina@univi.fr

Contact

Christophe Brunet
Tél : 01 30 09 31 48
social@croissy [dot] com (social[at]croissy[dot]com)

Accueil : Uniquement sur Rendez Vous

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

Fichier
[depliant_canicule.pdf \(.pdf - 187.7 Ko\)](#)
Fichier
[Programme 1er semestre 2024.pdf \(.pdf - 377.52 Ko\)](#)

Permanences gratuites en mairie

Prise de rendez-vous obligatoire au 01.30.09.31.24 ou 01.30.09.31.48

AVOCAT DU BARREAU DE VERSAILLES

Répond à l'ensemble des besoins juridiques des particuliers.

Le 3ème vendredi de chaque mois de 13h30 à 16h30
(Hors vacances scolaires)

JURISTE DU CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille)

Informe, oriente et accompagne le public en général dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences, du soutien à la parentalité, de l'emploi.

Le 1er vendredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 (Hors vacances scolaires)

MÉDIATION FAMILIALE

Tiers impartial offre un espace transitionnel de dialogue, écoute, de respect mutuel et de concertation.

Le 2ème Mardi de chaque mois de 13h30 à 16h30 (Hors vacances scolaires)

BÉNÉVOLE DE L'UNAFAM

(Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques)

Accueil, soutien, écoute pour les familles dont un proche est malade psychique.

Le 1er lundi de chaque mois de 10h00 à 12h00
(Hors vacances scolaires)

RDV auprès de Mme TRACQ au 06.16.78.58.60 ou ctracq@gmail.com ([ctracq\[at\]gmail\[dot\]com](mailto:ctracq[at]gmail[dot]com))

rgba(255,255,255,1)